

Quelle stratégie numérique pour une structure culturelle ?

Dates	Du 7 au 18 octobre 2019 (inclus)
Contexte	Ce programme est proposé par le ministère de la Culture (Secrétariat général, Sous-direction des affaires européennes et internationales) dans le cadre de ses programmes d'échange d'expérience de professionnels étrangers. Le séminaire se déroulera en français exclusivement.
Public	Ce séminaire s'adresse à des professionnels francophones confirmés (administrateurs de structures culturelles, responsables de services publics, chargés de projets culturels, responsables culturels de collectivités territoriales, responsables de l'élaboration et du pilotage des politiques culturelles) sans exclusive de zone géographique, contribuant dans leur pays d'origine à la conduite de projets culturels.
Objectifs	La transition numérique de la société bouleverse en profondeur l'ensemble des activités humaines. Le monde de la culture, où l'innovation occupe une place prépondérante, est par nature fortement exposé à ce bouleversement. L'évolution numérique permet le développement de nouveaux outils de démocratisation et offre de nouvelles perspectives pour rendre accessible la culture et les arts au plus grand nombre. D'un autre côté, elle oblige à réajuster les politiques publiques et à redéfinir certains cadres juridiques. Une tendance observable notamment à travers le débat sur le partage de la valeur entre grandes plateformes et créateurs et le combat pour une plus grande diversité culturelle dans un environnement dominé par ces mêmes plateformes. C'est dans ce contexte que le monde de la culture se doit de développer un cadre stratégique permettant aux acteurs des secteurs de la culture et de la communication de mieux appréhender ces évolutions : accompagner les acteurs et les écosystèmes professionnels et garantir la pérennité de leur modèle économique, assurer un espace de liberté pour les créateurs et un meilleur service public de la culture aux citoyens, etc. Ce séminaire permettra d'appréhender, à travers tables rondes, visites et ateliers, la manière dont les structures culturelles peuvent tirer le meilleur parti des transformations engendrées par le numérique. Il rassemblera à Paris et en région une quinzaine de responsables culturels exerçant au sein de structures culturelles. Il incitera les participants à confronter leurs expériences. Il facilitera le développement de réseaux professionnels entre la France et les pays des participants.
Thèmes	Le séminaire abordera, en particulier, les sujets suivants : - Le numérique au service de la démocratisation culturelle (présentation du cas concret du Pass culture) ; - Le numérique et l'éducation à l'image et aux médias ; - Les défis législatifs et réglementaires liés au numérique : droit d'auteur, diversité culturelle, fiscalité culturelle, rémunération des créateurs ; - Le numérique catalyseur de l'innovation culturelle ; - Modernisation de l'administration et accompagnement des métiers de la culture ; - Le numérique au service de nouvelles méthodes de transmission des savoirs pour les établissements d'enseignement supérieur Culture. À l'issue de ce séminaire, les participants seront en capacité de : - Identifier les opportunités offertes par la révolution numérique et anticiper les



Programme « Itinéraire Culture »

Séminaire francophone - Automne 2019

- changements induits par cette dernière ;
- Procéder à une cartographie de certains enjeux induits par le numérique pour une structure culturelle ;
- Développer des projets culturels dans lesquels le numérique occupe une place importante.

Le séminaire s'appuie sur l'expérience de responsables culturels professionnels reconnus : ministère de la Culture, collectivités territoriales, structures culturelle (bibliothèques, musées et sites patrimoniaux, festivals, lieux de création...).

Prise en charge

Le ministère de la Culture assume :

- les frais pédagogiques ;
- les frais de séjour (hébergement et *per diem*) ;
- les déplacements intérieurs en France effectués pour les besoins du programme ;
- les assurances.

Attention : le titre de transport international n'est pas pris en charge et doit être assumé soit par le candidat, son établissement de rattachement, l'Ambassade de France ou institut français du pays de résidence, ou toute autre instance.

Procédure de candidature

Les dossiers de candidature seront téléchargeables sur le site du Ministère de la Culture (www.culture.gouv.fr/politiques-ministerielles/Europe-et-international/accueil-et-formation).

Une fois complété, ce dossier devra impérativement être transmis à l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle) ou à l'Institut français du pays de résidence du candidat, qui le visera et le fera parvenir après avoir émis un avis motivé sur la candidature :

au plus tard le 19 juin 2019 au ministère de la Culture à :
contact-international@culture.gouv.fr

Ce séminaire fera l'objet d'une sélection exigeante du jury constitué par des représentants du ministère de la Culture qui apprécieront les candidatures à partir des critères suivants :

- qualité de la démarche professionnelle à l'origine de la candidature ;
- effet structurant du séminaire pour l'institution d'origine du candidat ;
- perspectives de développement de coopérations institutionnelles entre le pays d'origine et la France, ainsi qu'entre les pays représentés.

INFORMATION

Ministère de la Culture

- **Thibault Gerbail** : conception du séminaire / coordinateur du programme pour la sous-direction des affaires européennes et internationales
Tel : +33 1 40 15 37 08
thibault.gerbail@culture.gouv.fr

TRAITEMENT DES CANDIDATURES / ORGANISATION LOGISTIQUE

Alambret communication
Cecile Corne
cecile@alambret.com
63 rue rambuteau 75004 Paris
www.alambret.com